

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Résen
au
Monite
belge

08174618

TRIBUNAL COMMERCE

28-10-2008

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0861.555.384

Dénomination

(en entier) : **D F PLASTIQUE**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : Rue de Seneffe, 72 à 6181 - COURCELLES (GOUY-LEZ-PIETON)

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Texte D'un acte reçu par le notaire Jean-Marc FOUBERT, notaire associé à la résidence de Sambreville (Tamines), en date du 13 octobre 2008, portant à la suite la mention suivante : « Enregistré à Fosses-la-Ville, le 14 octobre 2008, Vol.560, F.59, C.19, deux rôles sans renvoi. Reçu : 25,00.-euros. Signé l'Inspecteur Principal B. FOSTY. »

Il résulte que :

L'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée « D F PLASTIQUE », dont le siège social est établi à 6181 COURCELLES (GOUY-LEZ-PIETON), rue de Seneffe, 72.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Vincent DANDOY, à Mariembourg, en date du cinq novembre deux mille trois, publié aux Annexes du Moniteur Belge du dix-sept novembre suivant, sous le numéro 03120166.

Société dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Alain BEYENS, à Tamines, en date du deux novembre deux mille cinq, publié aux Annexes du Moniteur Belge du vingt-trois décembre deux mille cinq, sous le numéro 05185803.

Société dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Alain BEYENS, à Tamines, en date du vingt-quatre janvier deux mille six, publié aux Annexes du Moniteur Belge du huit mars deux mille six, sous le numéro 06046378.

Société immatriculée au registre des personnes morales de Charleroi sous le numéro d'entreprise 0861.555.384 et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE0861.555.384.

A pris les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social actuellement établi à 6181 COURCELLES (GOUY-LEZ-PIETON), rue de Seneffe, 72 pour le fixer à 6240 FARCIENNES, rue du Roton, 28.

DEUXIEME DECISION - MODIFICATION DES STATUTS

L'associé unique décide ensuite d'apporter aux statuts les modifications suivantes, savoir :

- Article trois - Siège social, où la première phrase est supprimée et remplacée par le texte suivant :

« Le siège est établi à 6240 FARCIENNES, rue du Roton, 28. »

Le surplus de l'article trois demeure inchangé.

- Article vingt - Dissolution - Liquidation, où le premier paragraphe est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par le ou les gérants en exercice sous réserve de sa ou leur confirmation ou homologation par le Tribunal de Commerce compétent, à moins que l'assemblée générale ne désigne plusieurs liquidateurs dont elle déterminera les pouvoirs et les émoluments, liquidateurs qui devront également être confirmés dans leur mission par le Tribunal de Commerce compétent ».

Le surplus de l'article vingt demeure inchangé.

FRAIS

L'associé unique déclare que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges incombant à la société ou mis à sa charge en raison de la modification des statuts s'élèvent approximativement à la somme de SIX CENTS EUROS (600,00 EUR).

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE SUR PAPIER LIBRE AUX FINS D'INSERTION AUX ANNEXES DU MONITEUR BELGE, déposée en même temps que les présentes, 1 expédition de l'acte du 13 octobre 2008.

Jean-Marc FOUBERT, notaire associé.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature